

Bachelier en construction

| | | |
|---|---------------------------|---------------------------|
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS | | |
| Tél : | Fax : | Mail : |
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS | | |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 46 | Fax : +32 (0) 65 40 41 56 | Mail : tech.mons@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| 2B COMMUNICATIONS : LANGUES 2 | | | |
|--|------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code | TECO2B29CON | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 48 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Anne COSIJN (anne.cosijn@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 40 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement consiste à utiliser et approfondir les notions fondamentales lexicales, grammaticales et syntaxiques et acquérir un vocabulaire suffisant afin de pouvoir s'exprimer oralement et par écrit en langue cible dans des situations concrètes de la vie quotidienne et du monde professionnel en général et propre à la section.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Choisir et informer**

- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Acquis d'apprentissage visés

En fin d'UE, l'étudiant devra être capable d'appliquer les principes grammaticaux et syntaxiques vus et étudiés au cours, ou relatifs à des thèmes similaires, ainsi que d'employer le vocabulaire technique ciblé.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO2B29CON · 2B COMMUNICATIONS : LANGUES 2 48h / 4 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Langues (NL-ENG) 48 h

Contenu

Le cours se fonde sur l'exploitation de textes, de vidéos et d'unités provenant de divers manuels, sites internet et revues techniques relatifs à la section, ainsi que sur des révisions grammaticales. Les quatre compétences langagières (expression orale et écrite, compréhension à l'audition et à la lecture) sont travaillées.

L'entraînement à la pratique de la langue cible orale (et écrite dans une moindre mesure) se fera lors d'ateliers " la parole aux étudiants" basés sur une participation active et obligatoire aux activités d'apprentissage organisées.

Démarches d'apprentissage

Exercices en classe
Travail régulier et en autonomie
Participation active de l'étudiant
Etude régulière

Dispositifs d'aide à la réussite

Sites gratuits tels que Wallangues ou Duolingo

Ouvrages de référence

Plateforme Wallangues.be
sites internet
duolingo

Supports

syllabus
documents postés sur la plateforme Connected
Notes de cours
Ressources web
Matériel didactique
Dictionnaire
Laboratoire de langues
Supports Powerpoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est répartie comme suit :

- examen oral de janvier sur la matière du Q1 : (40%),
- évaluation continue pour les ateliers à présence obligatoire "la parole aux étudiants" (30% - non récupérable, note reportée automatiquement au Q3); Les dates de ces ateliers seront définies au début du quadrimestre et seront publiées sur la plateforme numérique.
- examen écrit de juin (30%).

En cas de réussite de l'examen oral au Q1 et/ou de l'examen écrit de juin, la cote sera reportée au Q3.

La pondération restera la même au Q3.

Il est obligatoire de présenter toutes les parties de l'évaluation.

Pondérations

| | | | |
|--|----|----|----|
| | Q1 | Q2 | Q3 |
|--|----|----|----|

| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
|------------------------|-----------|----|-----------|----|-----------|----|
| production journalière | | | Evc | 30 | Evc | 30 |
| Période d'évaluation | Evo | 40 | Exe | 30 | Exe + Exo | 70 |

Evo = Évaluation orale, Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

En cas de non-participation à une séance ou tâche obligatoire, l'étudiant doit prendre contact dans les délais imposés par le règlement des études avec l'enseignant pour qu'un motif légitime d'absence puisse éventuellement être pris en compte. A partir de 3 absences injustifiées à des séances obligatoires, le score de l'évaluation continue sera de zéro.

L'étudiant ayant échoué le cours de langue lors d'une année antérieure ne représentera que les parties de l'évaluation en échec et la matière portera sur l'année en cours. La pondération sera celle de l'année en cours.

Cette unité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible qui sera employée dans le cadre du cours. La langue d'évaluation est la langue cible.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant.

Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).